Projet PAPI Canche

Les enjeux

30 mai 2013



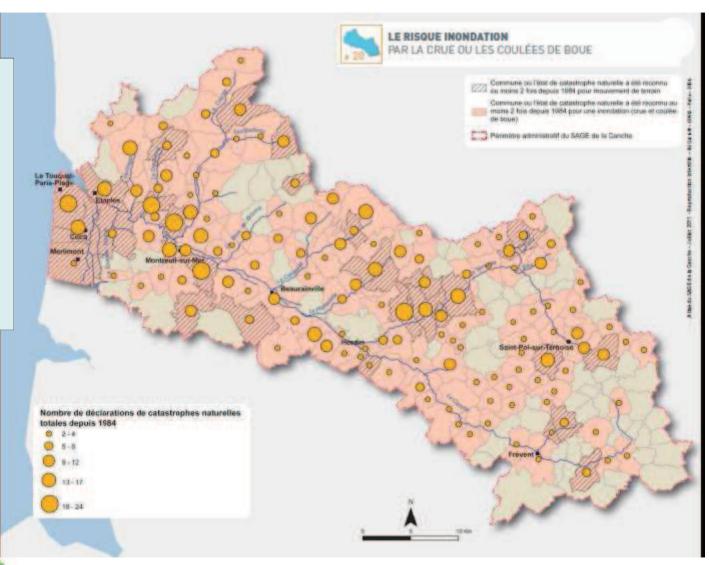
Le bassin versant de la Canche : très sensible au risque d'inondation

Influence de plusieurs phénomènes naturels :

- Ruissellements;
- crue et débordement de cours d'eau et/ou remontées de nappe;
- Influence des forts coefficients de marée à l'aval.

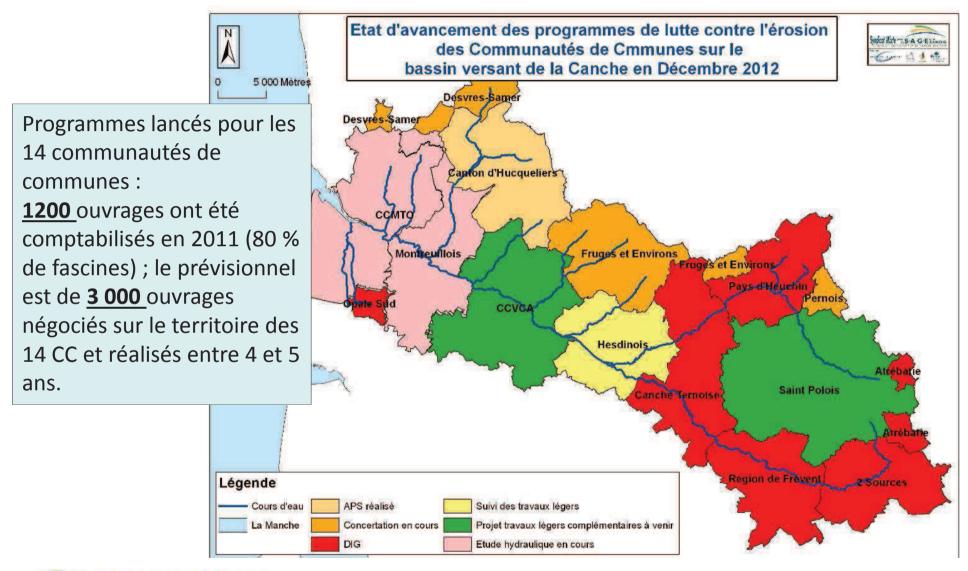


INONDATIONS



Agir ensemble pour la Canche et ses Affluents

Ruissellement: Des collectivités impliquées depuis les années 1980; Un accompagnement et une coordination du Symcéa depuis 2008



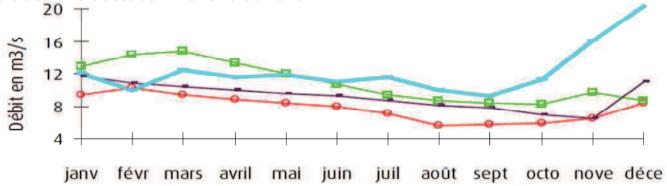


Les inondations de l'hiver 2012 : une conjonction de facteurs naturels et anthropiques

Une pluviométrie importante tant sur le plan de l'intensité de certains épisodes que sur le plan de la durée : Le cumul des pluies sur les 4 derniers mois de l'année a atteint, au Touquet, 765,1mm soit le double de la moyenne sur 30 ans avec un excédent record de + 154% en Décembre (2,5 fois la moyenne) et 240,7mm.

En Décembre 2012, les débits moyens de la Canche à Brimeux ont dépassé les 25m3 par seconde pour atteindre une pointe de 34.14 m3 par seconde le 31 Décembre.

- En 2011 les débits moyens n'étaient que de 11m3 par seconde,
- ils sont de 8.5m3 par seconde lors des hivers secs comme 1976 ou 2010.



- Sensibilité du bassin (ruissellement, remontées de nappe);
- Faible couverture des parcelles agricoles (conditions défavorables), saturation des sols;
- Saturation des exutoires d'eau pluviale;
- Entretien (et limite d'action) des aménagements hydrauliques.



Construire une gestion cohérente et à long terme pour améliorer la protection et réduire la vulnérabilité

Des protections à renforcer mais dans le cadre d'une cohérence de gestion à l'échelle des bassins versant (cohérence hydrologique et hydraulique);







Nécessité de ne pas créer de nouvelles zones vulnérables et réduire la vulnérabilité des territoires à risque par une politique d'aménagement raisonnée.



Projet PAPI Canche: Réunion d'échanges et retours d'expériences

Retours d'expérience des PAPI du bassin Artois-Picardie :

- PAPI Boulonnais (Symsageb, Mathieu Audollent);
- PAPI Audomarois (SMAGEA, Agnès Boutel);
- PAPI Delta de l'Aa (SMCO, Laurence Guichard)

Le cahier des charges d'un PAPI (2ème génération) : Bernard Mathon, Stéphane Ansart, DDTM Pas de Calais

Le financement des opérations PAPI : Stéphane Parmentier, Agence de l'Eau Artois-Picardie; Jean-Michel Fouquet, Conseil Régional Nord Pas de Calais; Conseil Général du Pas de Calais

Vers un PAPI Canche : Propositions d'actions à intégrer, choix du périmètre, discussions et réactions des acteurs locaux.





Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais

Elaboration et mise en œuvre d'un PAPI

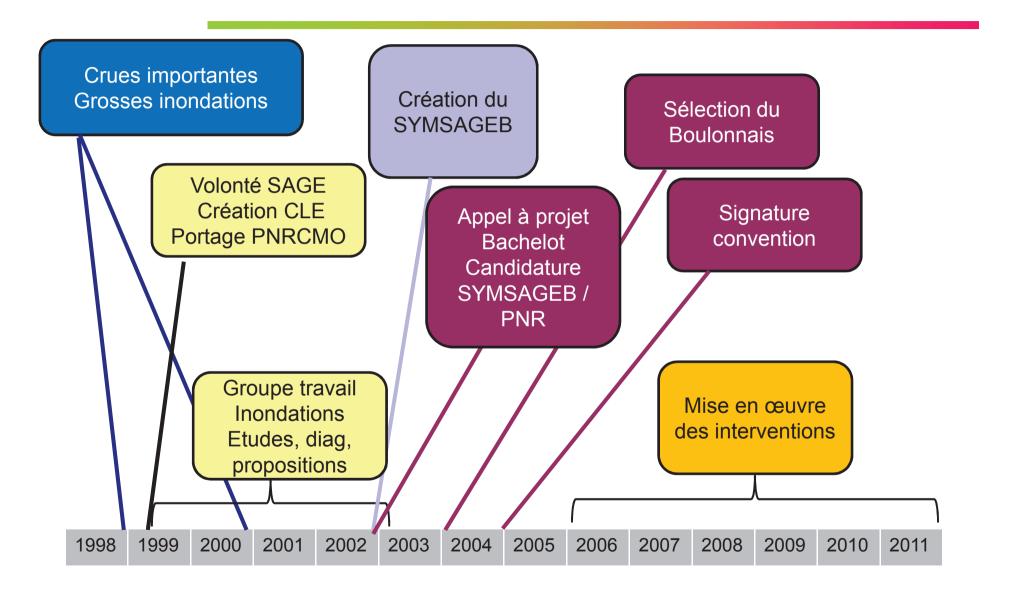
Application sur le Boulonnais

Le PAPI Boulonnais – Appel à projet

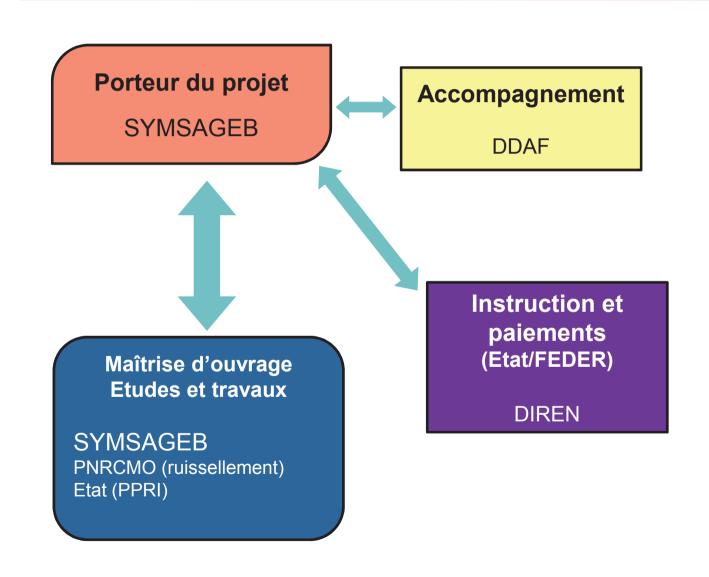
Appel à projet « Bachelot »

- Objectif : mobilisation de collectivités maîtres d'ouvrage par financements incitatifs
- Date butoir de dépôt de dossier
- Pas de distinction entre PAPI d'intention et PAPI complet
- Labellisation par le ministère, pas de CMI (commission mixte inondation)
- Pertinence économique exigée (évaluation du coût du programme par rapport aux dégâts) mais pas d'ACB
- Sélection de 40 bassins pilotes au niveau national
- Signature d'une convention cadre avec tous les partenaires

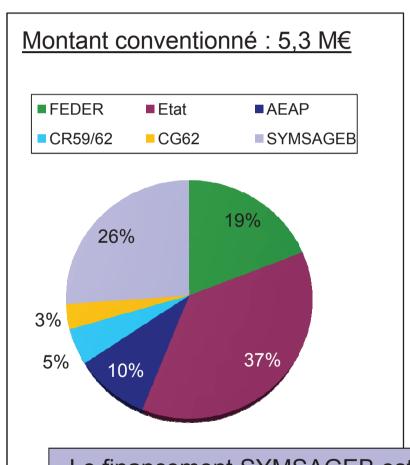
Le PAPI Boulonnais – Historique

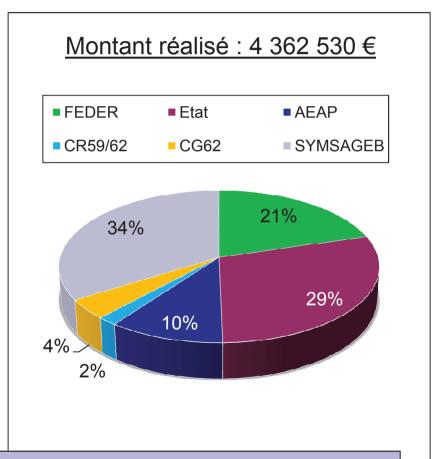


Le PAPI Boulonnais – Organisation



Le PAPI Boulonnais – Budget





Le financement SYMSAGEB est apporté par les EPCI (CAB et CCDS) au prorata de la population

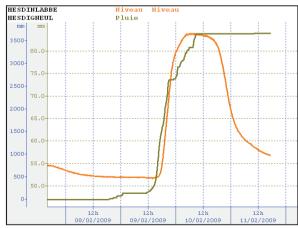
Le PAPI Boulonnais - Contenu

Principaux axes du PAPI		
Améliorer la connaissance du risque	Stations de mesure	
Communiquer et sensibiliser	Lettre d'information Site Internet	
Améliorer les écoulements vers l'aval	Recalibrage et curage de la Liane	
Retenir le débit de crue sur l'amont	3 bassins d'expansion des crues	
Réduire la vulnérabilité	Pose de clapets anti-retour	

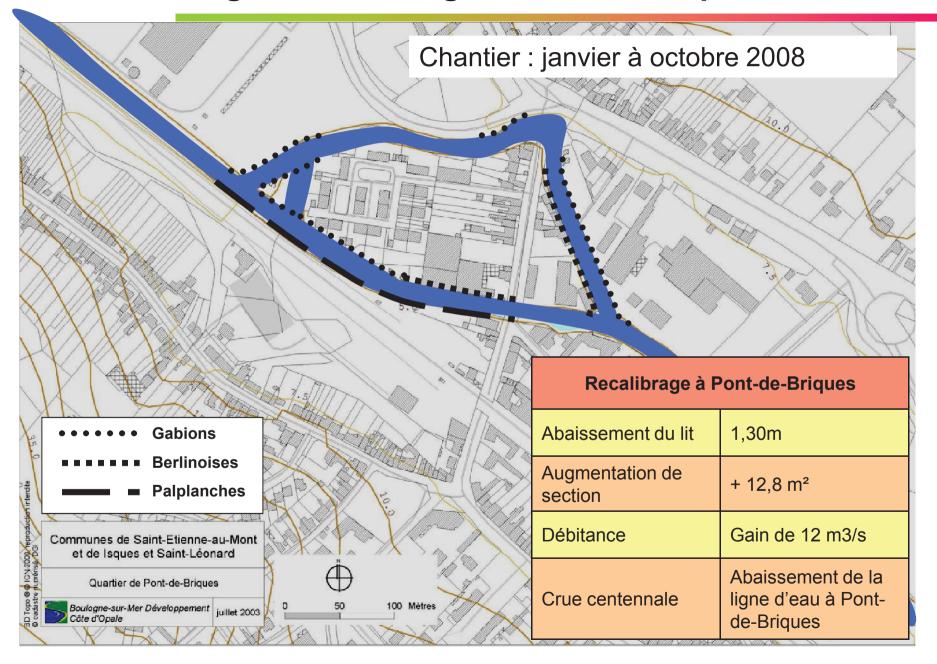








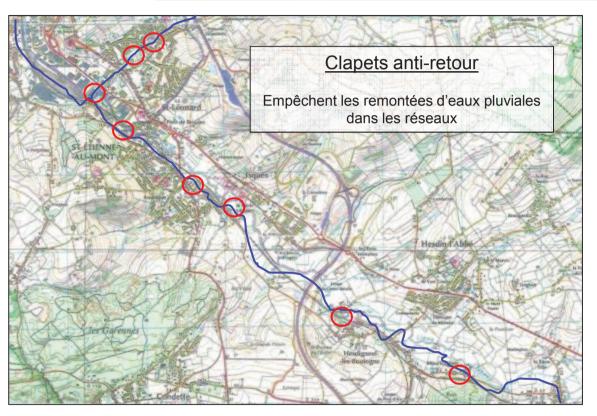
Curage et recalibrage à Pont-de-Briques







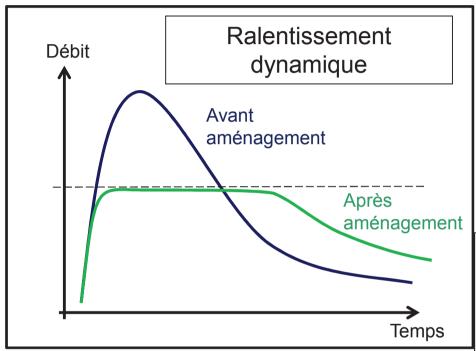
Le PAPI Boulonnais – Clapets anti-retour

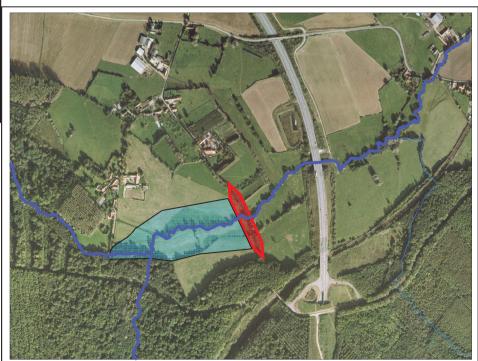




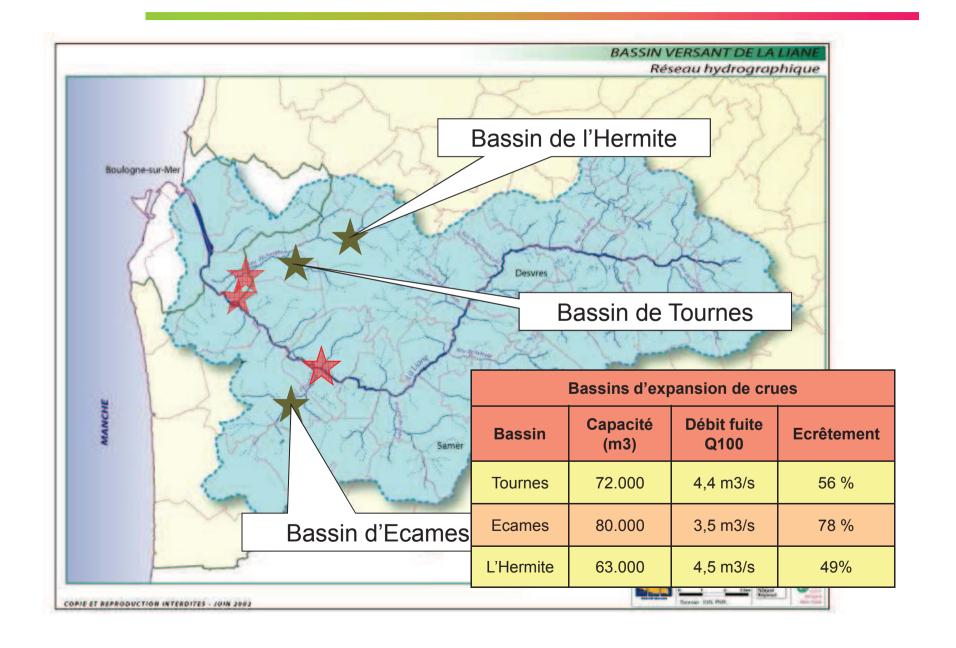


Le PAPI Boulonnais – Bassins d'expansion de crues





Le PAPI Boulonnais – Bassins d'expansion de crues



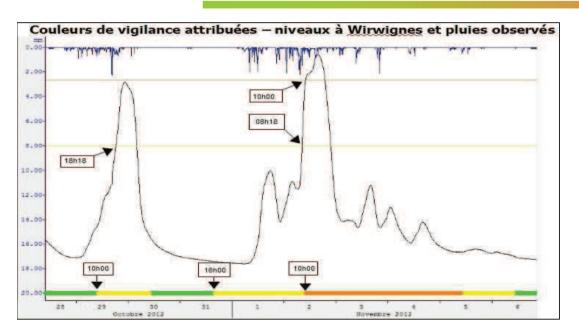


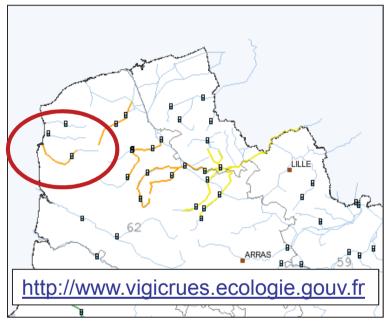






Crue de la Toussaint 2012



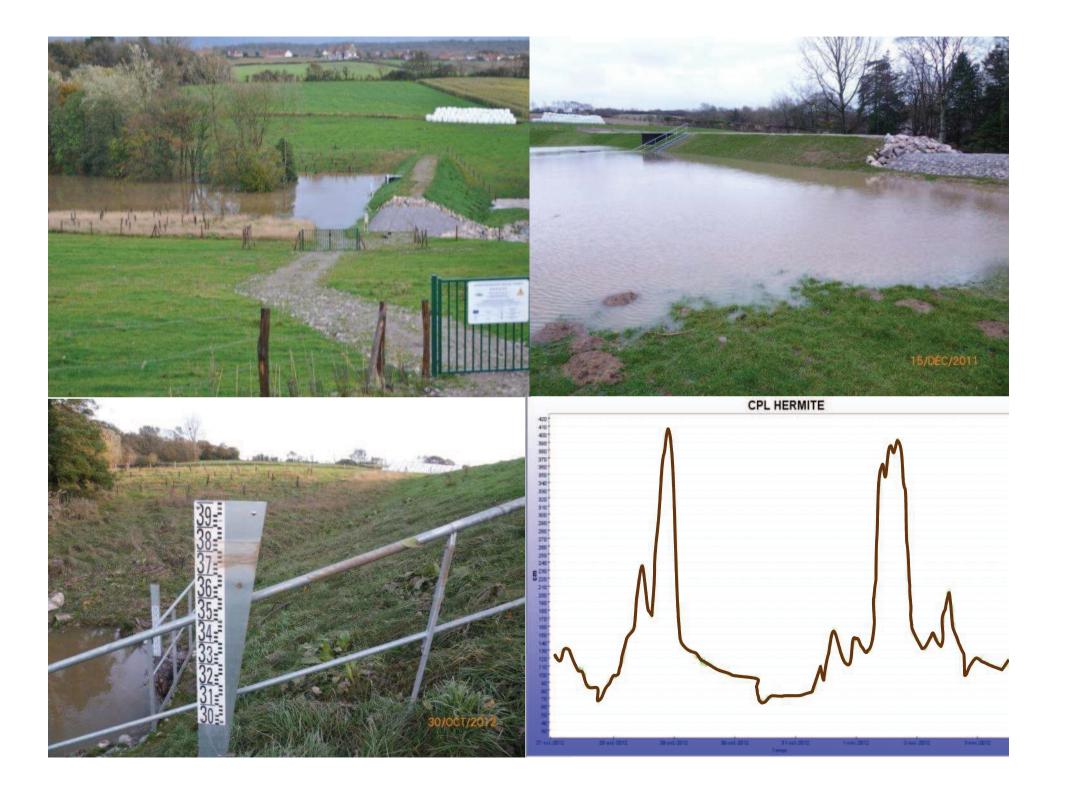


	Débits maximal	Hauteur maximale	Observations
Liane	56,6 m3/s	4,37 m	Débit et hauteur maxi enregistrés
Wimereux	33,4 m3/s	2,03 m	< crue 21/11/2000
Slack	23 m3/s	2,63	









Effet des aménagements du PAPI

Aménagements	Effets
Bassins de Tournes et l'Hermite	Ecrêtement du ruisseau d'Echinghen Pas de débordements à Baincthun, Echinghen et Saint-Léonard
Bassin d'Ecames	Ecrêtement du ruisseau d'Ecames Abaissement de la ligne d'eau à Hesdigneul (Pl. Pauchet)
Recalibrage de la Liane à Pont-de-Briques	Abaissement de la ligne d'eau à Pont-de-Briques Réduction du nombre de bâtiments touchés
Clapets anti-retour	Suppression des inondations (quartiers bas de St-Léonard et Pont-de-Briques + Hesdigneul)

Avant PAPI (crues 1998 / 2000) : 600 bâtiments inondés

Après PAPI (crue 2012) : 200 bâtiments inondés

Pour poursuivre...

Désordres constatés	Réponses
Communes amont BV Liane	ZEC sur affluents amont
Communes aval sous influence Liane	Protections localisées Réduction de la vulnérabilité
Communes vallée Wimereux	Clapets anti-retour ZEC sur bassin amont Réduction de la vulnérabilité
Ruissellement agricole	Aménagements anti-érosifs
Submersion terres agricoles (Slack)	Plan de gestion Wateringues Etude basse vallée Slack



PAPI d'intention

Etudes hydrauliques sur Liane, Wimereux et Slack Clapets à Wimille Stations de mesure Diagnostics vulnérabilité PCS / communication Repères de crue ACB

. . .

Effets des aménagements du PAPI sur les crues dans le Boulonnais

Merci de votre attention!

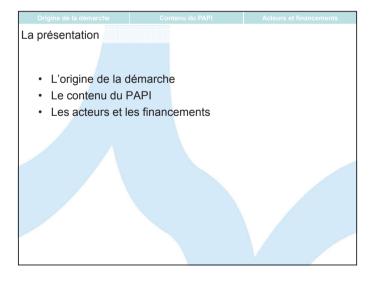
Contact:

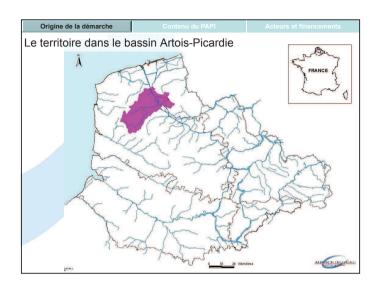
Matthieu Audollent Directeur du SYMSAGEB

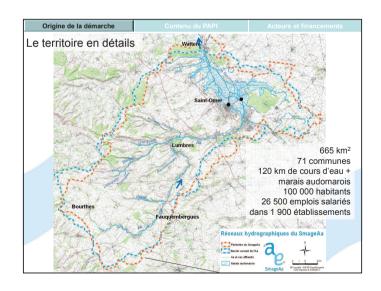
Tél.: 03 91 90 33 20

 $\textbf{Courriel:} \underline{symsageb.audollent@orange.fr}$

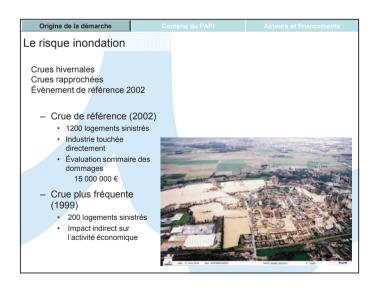


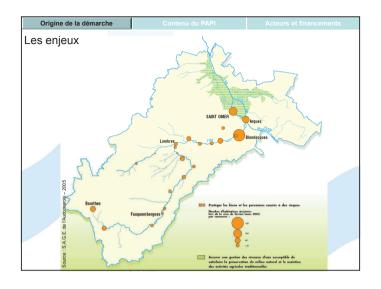


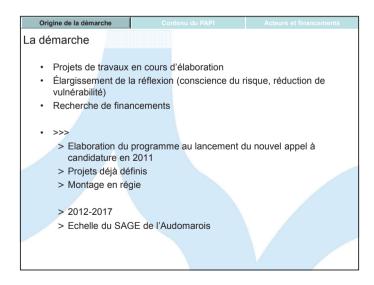


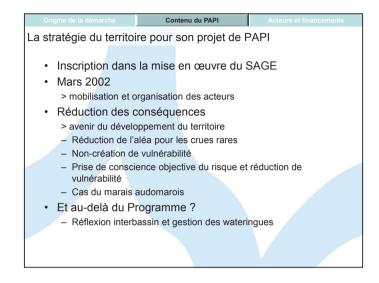


Contenu du PAPI Les compétences du SmageAa Les compétences Mise en œuvre du S.A.G.E. Notion d'intérêt intercommunautaire Les grands axes d'action La prévention des crues La mise en valeur des milieux humides et aquatiques L'animation agricole La ressource en eau + projets plus ponctuels : Marais audomarois, ...

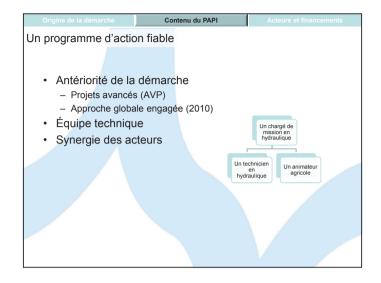


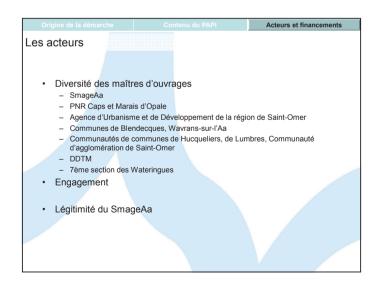


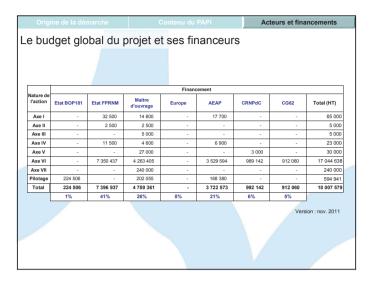


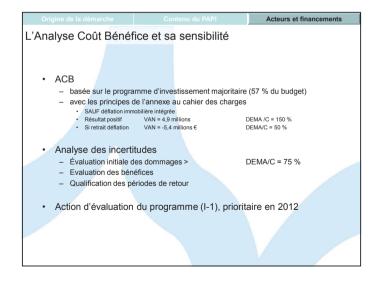














La démarche PAPI

Programmes d'action pour la prévention des inondations



Qu'est ce qu'un PAPI?

- 1 contrat entre l'Etat et les Collectivités territoriales porteuses de projet(s) de gestion de risque d'inondation
- Mise en œuvre d'une politique globale de prévention des risques
 - pensée à l'échelle du bassin versant
 - équilibrée et cohérente entre les axes de la gestion des inondations et en sortant du « tout protection »
 - pour favoriser l'émergence de programmes d'actions de qualité, reposant sur une analyse fine des enjeux et des risques auxquels ils sont soumis, et déclinant une stratégie de prévention des inondations partagée et soutenue par les parties prenantes.

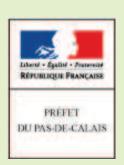


Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

DDTM DU PAS-DE-CALAIS- DISPOSITIF PAPI - 30 mai 2013

Objectifs de la démarche PAPI

- Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation pour réduire la vulnérabilité des territoires
- favorisant l'émergence d'acteurs locaux et de stratégies locales
- Approche globale de la prévention pour un territoire, prenant en compte tous les types d'aléa inondation (à l'exclusion des débordements de réseau)
- Renforcer la légitimité des acteurs locaux impliqués dans la gestion des inondations
- Fournir un cadre pour l'accompagnement des projets de prévention portés par les CT, quels que soient leur envergure et leur degré de maturité



Les opportunités d'un PAPI

- Élaboration d'une stratégie de gestion du risque déclinée en Programme d'actions (équilibré, pertinent)
- Mise en place d'une gouvernance locale
 - Structure porteuse identifiée = animation et coordination de la mise en œuvre du programme d'action
 - Maître(s) d'ouvrage des actions engagé(s) (lettre d'intention)
 - Associée aux politiques de gestion de l'eau (SAGE ; contrat de milieu) et d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi).
- Evaluation de la pertinence des actions (ACB et AMC)
- Contrat de 6 ans (Accès prioritaire aux financements publics



Les dossiers de candidature « PAPI » et leur contenu

- Les « PAPI d'intention »
- constitue une phase de préfiguration du PAPI « complet »

Il doit permettre à une structure de mûrir son projet («études et mobilisation des maîtres d'ouvrages»)

Il s'agit principalement d'études (aléa, l'évaluation des enjeux, stratégie, définition du programme d'actions, etc.), mais quelques actions concrètes peuvent d'ores et déjà être mises en oeuvre.

Contenu du dossier

variable selon les PAPI d'intention mais au minimum, description du territoire et justification des études et/ou actions prévues et un engagement fort du porteur de projet de continuer sur une démarche complète indispensable



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

DDTM DU PAS-DE-CALAIS- DISPOSITIF PAPI - 30 mai 2013

- Les « PAPI complets »

1) Diagnostic du territoire :

il s'agit de décrire l'exposition du territoire au risque inondation, de présenter le bassin de risque, de caractériser l'aléa inondation, de recenser les enjeux et d'analyser des dispositifs et démarches susceptibles d'avoir un impact sur la gestion des inondations

2) Stratégie locale :

- choix des priorités d'actions sur la base du diagnostic du territoire qui aura mis en lumière les vulnérabilités particulières du territoire
- définition des priorités d'action (ex: traiter un aléa inondation en priorité, ou une zone particulièrement exposée, etc.)
- adapter les objectifs aux enjeux et aux moyens disponibles



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

DDTM DU PAS-DE-CALAIS- DISPOSITIF PAPI - 30 mai 2013

3)Programme d'actions (déclinaison opérationnelle de la stratégie)

(Fiche-actions établies / 7 axes, avec identification du MOu de chaque action)

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

(information préventive, DICRIM etc.),

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

(outils et systèmes des collectivités)

: alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)

: prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

(aménagement, prise en compte dans les PLU)

: actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des

biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)

Axe 6 : ralentissement des écoulements (rétention de l'eau, ZEC etc.)

Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques (diagnostic, augmentation des niveaux de protection/étude de danger)

Axe 3

Axe 4

Axe 5



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

DDTM DU PAS-DE-CALAIS- DISPOSITIF PAPI – 30 mai 2013

4) Analyse coût-bénéfice/ Analyse multicritère :

Obligatoire:

-quand les actions d'investissement >dépassent 25% du montant total du programme

ou

- si le montant total du programme de travaux ou aménagement > 2 M€
- Référence : cahier des charges technique de l'ACB/AMC diffusé par le ministère de l'environnement



Mode de sélection des projets

2 types de labels

PAPI: programme d'action globale

PSR: confortement d'ouvrage ou augmentation du niveau de protection (renforcement)

2 instances de labellisation en continue

Bassin – Commission « inondation » issue du Comité de Bassin

National – la Commission Mixte Inondation (Cmi)

3 types de projets

- PAPI < 3 M€ : labellisation locale</p>
- PAPI > 3 M€ : labellisation nationale (avis local)
- PAPI d'intention : labellisation nationale (avis local)



Déroulement général de la démarche PAPI

Phase d'élaboration (PAPI)

Accompagnement du porteur du projet dans sa démarche d'élaboration (DDTM ou DREAL)

- Phase d'instruction

La DREAL est en charge de l'instruction des dossiers et vérifie la complétude du dossier avec l'appui des DDTM

- Phase de labellisation

La labellisation PAPI valide une démarche globale et cohérente, un projet de stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations

- Phase de finalisation

Validation de l'engagement financier – Convention (Préfet pilote et partenaires financiers)

- Suivi du projet

Chef de projet désigné en région ou en département

DDTM DU PAS-DE-CALAIS- DISPOSITIF PAPI – 30 mai 2013



Merci de votre attention



Participation en faveur de la prévention des inondations





Le cadre de l'intervention

- Code de l'Environnement
- « la gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise à assurer la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques »
- Xème programme (2013-2018)
- « actions de lutte contre les inondations qui contribuent à la conservation et la restauration des milieux naturels aquatiques et des espaces alluviaux »

L'Agence de l'Eau Artois – Picardie accompagne ainsi certaines mesures de prévention contre les inondations





Le Xème programme

•adopté le 27/11/2012,

•en application du SDAGE Artois-Picardie et du programme de mesures

•1 milliard d'euros d'aides sur 5 ans dont 6,5 M€ pour la prévention des inondations



Les actions éligibles:

- •études
- travaux d'aménagement pour des ZEC





- aménagements de ralentissement dynamique des crues (hydraulique structurante et mesures de lutte contre l'érosion)
- travaux d'entretien et restauration écologique des cours d'eau
 - acquisitions foncières



- max 40 à 50% d'aides
- Des coûts plafonds:
 ex: 15 € / m3 stocké
 20 000 € / ha de terres agricoles
- Les <u>programmes globaux</u> de lutte contre les inondations soumis au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau



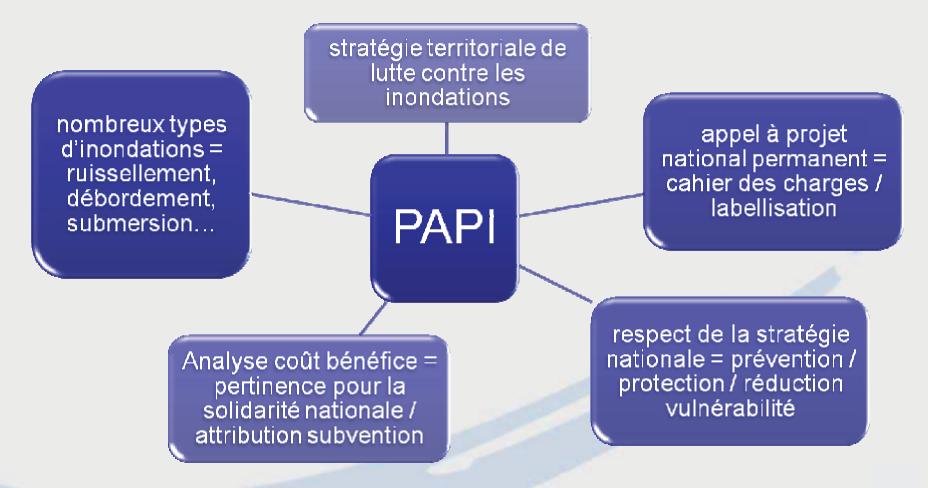
Les actions non éligibles:

- animation territoriale (hors érosion)
- opérations d'endiguement
- opérations ponctuelles
- curage à but hydraulique
- •recalibrage de cours d'eau
- •gestion du trait de côte

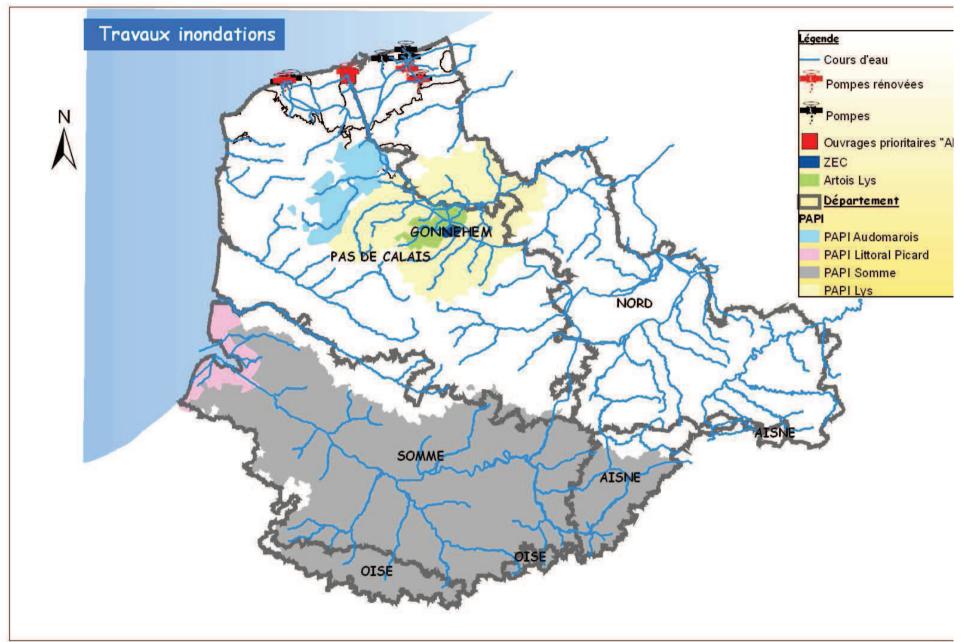


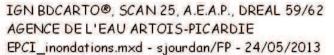


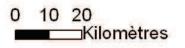
Un cadre précis pour un projet de territoire et une aide nationale













Merci de votre attention.

